

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –  
Service parc automobile

CESSION DE DEUX VÉHICULES A LA SOCIÉTÉ  
JOSEPH SABATIER

N° 2024 - D - 081

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à une mise aux enchères, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 06/06/2024
Citroën berlingo	DJ707DN	100 €	BPPAL2004RE PRI037	26/07/2002	10 732,34 €	0 €
Renault clio	EN647MD	100 €	BPPAL2008RE PRI060	20/09/2007	10 505,49 €	0€

La société située, 11 rue ampère 16440 NERSAC se porte acquéreur des véhicules au prix de 100 € chacun.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget Principal – article 775 – rubrique 020.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 MARS 2024

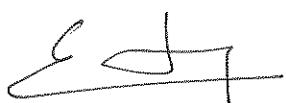
Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture

Le : 28 MARS 2024

Affiché ou notifié

Le : 28 MARS 2024



Gérard DEZIER